

Dossier de candidature



Sommaire

Appel à candidatures	2
Critères d'évaluation	4
Contact	5
Catalogue des services	6
Organigramme de la procédure à suivre	18
Formulaire de demande de services de conseil	19
Déclaration sur l'honneur et attestation d'absence de conflit d'intérêts	21
Conseils pour améliorer la demande	23
Erreurs courantes à éviter	24
Fiche d'information	25
Accord de coopération entre [partie X] et [partie Y]	26
Liste des documents à lire et à fournir	28



Appel à candidatures

Que propose ce dispositif ?

La Commission européenne poursuit le déploiement de son service de conseil destiné à **fournir, à la demande, des services de conseil sur mesure aux autorités, organisations et opérateurs économiques des régions ultrapériphériques**. Ce Service de Conseil s'adresse aux 9 régions ultrapériphériques (RUP) : la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, la Martinique, Mayotte et Saint-Martin pour la France, les Açores et Madère pour le Portugal, et les îles Canaries pour l'Espagne. Il vise à accompagner la nouvelle stratégie pour les régions ultrapériphériques, en proposant des services de conseil sur mesure qui contribuent à réduire l'écart avec le reste de l'Union, à favoriser une croissance durable et inclusive, et à renforcer l'intégration régionale, la compétitivité, la résilience et l'équité sociale sur ces territoires.

Les services de conseil sont assurés dans la langue de la région ultrapériphérique concernée. Ils peuvent porter sur toute politique et/ou tout programme de l'UE, et s'adressent aux autorités, organisations et entités régionales implantées dans les régions ultrapériphériques, en particulier celles susceptibles de devenir bénéficiaires de projets financés par des programmes et fonds de l'UE. Ces services, proposés gratuitement par la Commission, sont assurés par des consultants sous la coordination de la société Ecorys. Les consultants apportent, pour les projets retenus, l'accompagnement sur mesure nécessaire, adapté aux besoins et aux objectifs propres à chaque bénéficiaire. Il s'agit d'une expertise dédiée, qui n'inclut aucun soutien financier et ne couvre **pas** la préparation, la rédaction ni le dépôt de propositions de financement dans le cadre d'appels à projets compétitifs des programmes de l'UE.

Qui peut candidater ?

Seules peuvent présenter une demande les organisations et entités **légalement établies et situées dans l'une des régions ultrapériphériques de l'Union européenne**. Les candidats peuvent être **des organisations publiques et/ou privées** de toute RUP, sous forme de candidatures individuelles ou de candidatures déposées conjointement par des entités de plusieurs régions ultrapériphériques. Un large éventail de parties prenantes peut donc être éligible, notamment, mais sans s'y limiter :

- ▷ les autorités publiques régionales ;
- ▷ les organisations chargées du financement et/ou de la mise en œuvre d'une politique, d'un programme ou d'un fonds régional, ou impliquées dans ces activités ;
- ▷ les organisations professionnelles régionales, les universités, les centres de recherche, etc. ;
- ▷ les opérateurs économiques, en particulier les PME et/ou groupements de PME.

Quelles sont les conditions à remplir pour candidater ?

Toute candidature doit satisfaire les conditions suivantes :

- ▶ Les services demandés relèvent du champ d'intervention des services de conseil fournis par le Service de Conseil et ne sont pas couverts par un autre dispositif d'assistance ou de conseil de l'UE.
- ▶ La demande répond à un ou plusieurs besoins ou priorités identifiés pour la région, tels que définis par les stratégies ou plans de développement régional.
- ▶ L'engagement est attesté par une lettre de déclaration sur l'honneur et une lettre attestant l'absence de conflit d'intérêts.
- ▶ En cas de candidature conjointe (associant deux organisations ou plus), un **coordinateur** doit être **clairement** désigné.

Quel accompagnement est proposé ?

- ▶ Les services de conseil sont **assurés par des experts-consultants**, coordonnés par l'équipe du projet et **adaptés à vos besoins**.
- ▶ Ces services prennent la forme de conseils et d'un accompagnement par des experts, **à l'exclusion de tout soutien financier**.
- ▶ Vous pouvez solliciter **un accompagnement dans n'importe quel domaine figurant dans le catalogue de services**, à condition qu'il **ne soit pas déjà couvert** par un autre Service de Conseil de l'UE.

Le Service de Conseil **n'apporte pas de soutien financier**. Il **ne prépare, ne rédige ni ne soumet de propositions de financement au nom des candidats**. Il **ne fait pas double emploi avec le soutien déjà disponible via d'autres services de conseil ou instruments d'assistance technique de l'UE**.

Comment candidater ?

- ▶ Vous pouvez envoyer votre formulaire de candidature (en français, portugais, espagnol ou anglais) par e-mail à l'adresse RUP.advisory@ecorys.com ou candidater en ligne via le lien suivant : <https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/ORapplication1>
- ▶ Les candidatures sont acceptées de manière continue jusqu'au 30 novembre, à 23h00 (heure de Bruxelles).
- ▶ Joignez une déclaration sur l'honneur ainsi qu'une attestation d'absence de conflit d'intérêts.

Critères d'évaluation

Si une candidature est éligible, elle sera évaluée selon les critères de sélection suivants :

- ▶ **Pertinence** par rapport à l'appel à candidatures et au catalogue de services, ainsi qu'aux problèmes ou besoins spécifiques de la ou des entités
- ▶ **Description** claire et structurée du **service de conseil** demandé
- ▶ **Alignement** avec les priorités de la RUP, les stratégies de développement ou plans d'action régionaux
- ▶ **Impact escompté de l'action**

Tableau1 : Critères de sélection, pondération et notation

Critère	Pondération	Notation	Évalué par
Pertinence par rapport à l'appel à candidatures, au catalogue de services et aux besoins spécifiques de la ou des entités.	30 %	▶ La demande de service ne correspond pas à l'appel à candidatures, ne figure pas dans le catalogue des services et n'est pas liée aux besoins spécifiques de la ou des entités : 0 % ▶ Le service correspond à l'appel à candidatures, figure dans le catalogue des services, mais ne répond pas aux besoins spécifiques de la ou des entités : 50 % ▶ Le service figure dans le catalogue des services, correspond à l'appel à candidatures et est en adéquation avec les besoins de l'entité : 100 %	Prestataire
Description claire et structurée du service de conseil demandé	20 %	▶ Le problème/besoin n'est pas bien décrit : 0 % - 25 % ▶ Le problème/besoin est clairement défini (50 % de la note globale) : 25 % - 100 % et/ou bien structuré (50 % de la note globale) : 25 % – 100 %	Prestataire
Alignement avec les priorités de la RUP, les stratégies de développement ou les plans d'action régionaux	25 %	▶ Pas d'alignement : 0 % ▶ Légèrement aligné avec une priorité, une stratégie ou un plan d'action de la région : 0 % – 50 % ▶ Alignement clair sur les priorités, stratégies et plans d'action de la région : 50 % – 100 %	Point de Contact Unique
Impact escompté dans la région, notamment en termes de contribution à la qualité de vie des citoyens, au développement local/régional, à la compétitivité, à la	25 %	▶ Un objectif clair a été identifié : 33 % ▶ L'impact escompté sur l'objectif est identifié clairement : 33 % ▶ L'action faisant l'objet de la demande d'avis devrait avoir un impact positif sur les communautés locales/régionales en favorisant leur développement : 33 %	Point de Contact Unique

résilience, à l'équité
sociale et/ou à
l'intégration régionale.

Avec le soutien des consultants, combiné à l'expertise des Points de Contact Uniques désignés au sein des autorités régionales, les services de la Commission prendront la décision finale quant aux demandes qui bénéficieront de services de conseil.

Contact

Pour toute question, veuillez contacter RUP.advisory@ecorys.com

Catalogue des services

Le catalogue des services a pour objectif d'aider les régions ultrapériphériques à répondre à leurs besoins spécifiques en matière de développement, tout en contribuant aux priorités stratégiques plus larges de l'UE pour ces régions, notamment l'intégration régionale, la compétitivité, la résilience et l'équité sociale.

Les services de conseil disponibles sont répartis en deux grandes catégories afin de permettre aux organisations de choisir en toute flexibilité le service auquel elles souhaitent avoir recours :

- Adéquation entre les besoins et l'assistance, et
- Conseil stratégique et soutien au renforcement des capacités dans les régions.

Le soutien est fourni exclusivement sous forme de journées de travail d'experts, sans aucune aide financière directe. Les bénéficiaires peuvent choisir la catégorie de service qui correspond le mieux à leurs besoins spécifiques. Une fourchette indicative de journées de travail d'experts a été établie pour chaque service spécifique, sur la base des volumes attribués lors de la phase pilote de 2022. Néanmoins, l'attribution des journées de travail d'experts reste flexible et sera décidée au cas par cas. Lorsqu'une demande est déjà couverte par un autre instrument de soutien de l'UE, le candidat peut être orienté vers l'instrument le plus approprié. Le Service de Conseil se concentrera sur les demandes pour lesquelles un soutien sur mesure destiné aux régions ultrapériphériques apporte une valeur ajoutée spécifique et pour lesquelles ce soutien n'est pas déjà disponible via d'autres instruments de l'UE.

Les candidats sont donc encouragés à expliquer en quoi le service de conseil sollicité les aidera à renforcer les liens au sein de leur région et au-delà, à améliorer leur compétitivité, à renforcer la résilience institutionnelle, économique, sociale ou environnementale, et/ou à promouvoir un accès plus équitable aux opportunités et aux services pour les citoyens et les communautés locales.

Tableau 2 : Résumé des services proposés

Catégorie de soutien	Sous-catégories	Exemples de services spécifiques	Durée moyenne estimée (jours-experts)
Adéquation entre les besoins et l'assistance	Analyse des besoins et des lacunes, et mise en correspondance avec les solutions.	Analyse des lacunes et des besoins, y compris la transformation numérique dans les secteurs public et privé.	10-20
		Évaluation de la maturité numérique et de l'état de préparation de l'organisation	10-20
		Services de conseil en suivi, évaluation et analyse d'impact	10-20
	Synergies et complémentarités entre les différents services, fonds et programmes de soutien de l'UE	Mise en œuvre de synergies et des complémentarités, et réponse aux besoins et aux goulots d'étranglement	6-12
		Aide à la candidature pour accéder aux services, fonds et programmes de l'UE	6-12
		Promotion des investissements et mobilisation stratégique des investisseurs afin d'exploiter les synergies et les complémentarités avec les fonds et programmes de l'UE	6-15
	Intégration régionale des entreprises et soutien à l'accès aux marchés	Réalisation d'analyses pour étayer les propositions de projets et évaluer le portefeuille de projets	2-3
		Soutien aux PME pour la réalisation d'études de faisabilité préliminaires, l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et la mise à l'échelle	10-20
		Appui à la constitution de consortium	5-10
Conseils stratégique et soutien au	Conseils stratégiques conformes à la nouvelle stratégie	Élaboration et mise à jour des priorités, des stratégies et des plans d'action	9-18
		Formulation de recommandations et de conseils sur les prochaines étapes	5 à 10
		Formation, accompagnement ou encadrement du personnel	9-17



renforcement des capacités dans les régions ultrapériphériques	Renforcement des capacités techniques et administratives	Conseils professionnels en matière de gestion administrative ou technique	9-18
		Conseils en matière de simplification et de renforcement des capacités administratives	9-18
		Services de conseil en matière de cybersécurité, de résilience numérique et de gouvernance des données	9-18



Adéquation entre les besoins et l'assistance

Dans cette catégorie, les types de services proposés viseront principalement à aider les organisations à identifier, à accéder et à tirer le meilleur parti des instruments de soutien, des programmes de financement et des ressources disponibles aux niveaux européen, national ou régional. Cela impliquera de travailler en étroite collaboration avec les bénéficiaires afin d'identifier leurs besoins et leurs défis respectifs, et de les guider à travers les instruments de soutien mis à leur disposition. Ce soutien peut aider les bénéficiaires à identifier les instruments les plus appropriés pour renforcer la compétitivité, consolider la résilience, promouvoir l'équité sociale et améliorer l'intégration régionale. Ces services peuvent aider les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et d'autres organisations à passer d'un défi ou d'une opportunité initiale à un diagnostic plus clair, à un parcours d'accompagnement adapté et, le cas échéant, à des concepts de projet ou d'investissement plus aboutis. L'aide sera adaptée à la situation de chaque bénéficiaire et pourra combiner plusieurs des services présentés ci-dessous.

ANALYSE DES BESOINS ET DES LACUNES ET MISE EN CORRESPONDANCE AVEC DES SOLUTIONS

Cette sous-catégorie aide les bénéficiaires à acquérir une compréhension factuelle de leur situation actuelle, à identifier les principales lacunes affectant leurs performances et à déterminer les types d'actions ou d'assistance nécessaires. L'analyse peut porter sur les structures organisationnelles, les processus administratifs, les capacités techniques, les besoins d'investissement, la transformation numérique, la prestation de services ou d'autres domaines politiques et opérationnels.

Analyse des lacunes et des besoins, y compris la transformation numérique dans les secteurs public et privé

Ce service implique de travailler en étroite collaboration avec une organisation afin d'évaluer systématiquement sa situation actuelle et d'identifier les domaines à améliorer. Cette démarche s'appuie sur des données factuelles et des priorités, avec pour objectif de donner aux organisations les moyens de concentrer leurs efforts là où ils sont le plus nécessaires pour réaliser des progrès durables, notamment en numérisant leurs processus. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut s'attendre à bénéficier d'un accompagnement via :

- L'examen des documents et données clés pour comprendre les processus, les ressources et les objectifs existants, ou par le recours à une analyse SWOT ou à une analyse en arbre à problèmes.
- La collecte de points de vue divers et la mise en évidence des défis opérationnels par le biais d'entretiens et d'ateliers avec les parties prenantes.
- La mise en évidence des forces et des faiblesses, ainsi que des besoins non satisfaits, afin de dresser un tableau clair des lacunes existantes.
- Examiner les possibilités en matière de services publics numériques, de procédures dématérialisées, d'interopérabilité et de prestation de services centrée sur l'utilisateur ;
- Les conclusions seront synthétisées dans un rapport concis, offrant des pistes d'action concrètes aux décideurs au sein de l'organisation.

L'analyse pourra également aider à déterminer si les principaux obstacles sont liés à la compétitivité, à la résilience, à l'équité sociale, à l'intégration régionale ou à une combinaison de ces dimensions.

Évaluation de la maturité numérique et de l'état de préparation de l'organisation

Ce service aide les organisations à évaluer leur capacité à planifier et à mettre en œuvre leur transformation numérique. Il permettra d'examiner les technologies dont dispose actuellement l'organisation, les dispositifs de gouvernance, les compétences du personnel, les processus, les pratiques en matière de données, la culture organisationnelle et la disposition à adopter de nouvelles solutions numériques.

En sollicitant ce service, le bénéficiaire peut bénéficier d'un accompagnement pour :

- L'examen du niveau de numérisation, des systèmes ou Services numériques existants et des infrastructures ;
- Évaluer la préparation du personnel et de l'organisation au changement technologique ;
- Identifier les risques et les conditions favorables à la réussite de la transformation numérique ;
- Préparer une évaluation de la maturité numérique et un plan d'action de numérisation par étapes.

Services de conseil en suivi, évaluation et analyse d'impact

Ce service aide les bénéficiaires à concevoir ou à améliorer les systèmes utilisés pour assurer le suivi des politiques, des programmes et des activités organisationnelles. Il vise à renforcer leur capacité à évaluer si les activités sont mises en œuvre comme prévu, si les résultats escomptés sont atteints et comment les interventions futures peuvent être améliorées.

En sollicitant ce service, le bénéficiaire peut bénéficier d'un accompagnement pour :

- Clarifier les objectifs, les résultats attendus et la logique d'intervention d'une politique, d'un programme ou d'une action ;
- Définir des indicateurs appropriés de réalisations, de résultats et d'impact ;
- Concevoir des cadres de suivi, des questions d'évaluation, des Services de *reporting* et de modalités de collecte de données ;
- Évaluer les effets économiques, sociaux, environnementaux, institutionnels ou territoriaux probables ou observés d'une intervention ;
- Identifier les lacunes des systèmes de suivi et d'évaluation existants ;
- Élaborer des recommandations concrètes visant à renforcer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques fondées sur des données probantes.

SYNERGIES ET COMPLÉMENTARITÉS ENTRE LES DIFFÉRENTS SERVICES, FONDS ET PROGRAMMES DE SOUTIEN DE L'UE

Cette sous-catégorie aide les bénéficiaires à s'y retrouver parmi le large éventail d'instruments de soutien européens, nationaux et régionaux mis à la disposition des RUP. Elle peut aider les organisations à identifier les opportunités pertinentes, à comprendre les liens entre les différents instruments et à surmonter les obstacles pratiques qui les empêchent d'accéder aux aides disponibles ou de les combiner.

Ce service viendra compléter, sans les dupliquer, les aides fournies par d'autres instruments de conseil et d'assistance technique de l'UE. Lorsqu'un autre instrument est mieux à même de répondre aux besoins du bénéficiaire, le Service de Conseil peut orienter l'organisation vers la source d'aide la plus appropriée.

Créer des synergies et des complémentarités, répondre aux besoins et surmonter les goulots d'étranglement

Ce service consiste notamment à aider les organisations à maximiser l'impact de leurs projets et initiatives en identifiant et en tirant parti des liens entre les différents instruments de soutien, programmes de financement et ressources aux niveaux européen, national et régional. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut s'attendre à bénéficier d'un soutien sous les formes suivantes :

- Un recensement des sources de soutien existantes et potentielles.
- Une analyse de la manière dont ces sources peuvent être combinées et séquencées pour se renforcer mutuellement. Ce processus impliquera l'identification des chevauchements, des complémentarités et

des opportunités d'action conjointe, ainsi qu'un accompagnement pour combiner différentes sources de financement.

- La proposition de solutions ciblées et adaptées au contexte de l'organisation (par exemple, les goulots d'étranglement liés aux processus, aux ressources, à la réglementation ou à la coordination).
- Des conseils sur la coordination des demandes, des rapports et du processus de mise en œuvre afin d'éviter les doublons et de garantir une utilisation stratégique des ressources tout en tirant parti du cofinancement.

Aide à la candidature pour accéder aux services, fonds et programmes de l'UE

Ce service consiste à accompagner les organisations en identifiant et en partageant activement des informations actualisées sur les opportunités de financement, les subventions et les appels à propositions qui correspondent à leurs besoins et à leurs objectifs stratégiques. Il vise à leur donner les moyens d'agir de manière proactive, en veillant à ce qu'elles ne passent pas à côté d'opportunités importantes de croissance et de développement. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut s'attendre à bénéficier d'un accompagnement via :

- Un suivi des sources pertinentes aux niveaux européen, national et régional afin de s'assurer que les bénéficiaires soient informés des appels à projets à venir.
- La communication des informations essentielles relatives à ces appels (par ex. les procédures de candidature, les échéances, les critères d'éligibilité, les fourchettes budgétaires et les critères d'évaluation), afin de permettre aux organisations d'évaluer et de saisir plus facilement les opportunités qui leur conviennent.¹
- Des conseils adaptés au contexte de l'organisation, l'aidant à s'y retrouver parmi les exigences complexes et à maximiser ses chances d'obtenir un financement.

Promotion des investissements et mobilisation stratégique des investisseurs afin d'exploiter les synergies et les complémentarités avec les fonds et programmes de l'UE

Ce service aide les bénéficiaires à renforcer l'attractivité et la visibilité des opportunités d'investissement dans les RUP. Il peut également aider les bénéficiaires à déterminer comment les financements publics et les programmes de l'UE peuvent compléter les investissements privés et contribuer à l'élaboration de propositions d'investissement viables. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut bénéficier d'un accompagnement pour :

- L'analyse des atouts, des contraintes et des avantages concurrentiels de l'environnement d'investissement régional ;
- L'identification des secteurs prioritaires, des opportunités d'investissement et des investisseurs cibles potentiels ;
- Élaborer une proposition de valeur d'investissement régionale ou sectorielle ;
- Recenser les investisseurs, les institutions financières, les sources de financement public et les partenaires stratégiques pertinents ;
- Élaborer une stratégie de promotion des investissements ou un plan stratégique d'engagement des investisseurs.

¹ L'expert **ne** se chargera **pas** de préparer, de rédiger et/ou de déposer les demandes ; il se contentera de fournir des conseils et une assistance pour la préparation de celles-ci.

INTÉGRATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES ET SOUTIEN À L'ACCÈS AUX MARCHÉS

Cette sous-catégorie aide les organisations et les opérateurs économiques à améliorer le développement de projets, la compétitivité des entreprises, l'accès aux marchés et la coopération avec des partenaires au sein et au-delà des régions ultrapériphériques.

Réalisation d'analyses pour étayer les propositions de projets et évaluer le portefeuille de projets

Ce service aide les bénéficiaires à mener les travaux d'analyse nécessaires pour renforcer la conception de projets et organiser les portefeuilles de projets existants ou potentiels. Il vise à garantir que les initiatives émergentes reposent sur des données fiables, répondent à des besoins clairement identifiés et s'inscrivent dans les cadres politiques et de financement pertinents. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut bénéficier d'un soutien via :

- Une analyse diagnostique et une analyse de référence pour identifier les défis et les opportunités dans un secteur spécifique.
- Une cartographie complète des parties prenantes, des ressources et des infrastructures pertinentes pour un projet.
- La formulation d'une justification du projet et d'un cadre de résultats attendus.
- L'examen des idées de projets existantes et évaluation de leur maturité, de leur pertinence stratégique et de leur faisabilité ;
- L'élaboration de critères de classification et de priorisation des projets ;
- Une analyse comparative de projets régionaux ou européens similaires afin d'identifier les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

Soutien aux PME pour la réalisation d'études de faisabilité préliminaires, l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et la mise à l'échelle

Ce service propose aux PME et aux groupements de PME une analyse et une évaluation structurées de la faisabilité technique, financière et organisationnelle d'un projet afin d'en valider la viabilité avant tout investissement supplémentaire. Il aide les bénéficiaires à identifier les obstacles potentiels et à affiner les concepts de projet conformément aux exigences de financement. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut compter sur un accompagnement portant sur :

- Une évaluation de la faisabilité technique, financière, organisationnelle et commerciale d'un concept initial d'entreprise ou d'investissement ;
- La préparation de notes de synthèse et de cadres de faisabilité ;
- L'analyse de la demande du marché, des concurrents, des utilisateurs cibles et des partenaires potentiels ;
- L'identification des principaux obstacles et risques, des conditions de mise en œuvre à prendre en compte et des mesures d'atténuation ;
- Une estimation des fourchettes de coûts de base et des délais ;

Accompagnement à la constitution de consortium

Ce service accompagne le processus de constitution de consortium de manière transversale, depuis l'identification des parties prenantes clés et des partenaires potentiels jusqu'à la formalisation des partenariats nécessaires à la réussite des projets multi-acteurs. Il vise principalement à fournir des conseils pour clarifier les rôles, les responsabilités et les

modèles de gouvernance en vue d'une coopération au sein d'un consortium. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut s'attendre à bénéficier d'un accompagnement via :

- Des conseils sur la manière de réaliser une cartographie efficace des parties prenantes et une analyse des partenaires potentiels.
- La facilitation de réunions de mise en relation et de coordination.
- La rédaction d'accords de partenariat et de structures de gouvernance.
- Un accompagnement-conseil sur les mécanismes de coordination et la prise de décision.

Exemples de services relevant de cette catégorie :

Exemple 1 :

Une autorité publique régionale souhaite moderniser **plusieurs procédures administratives qui reposent encore sur des supports papier et obligent les citoyens et les entreprises à s'adresser séparément à différents services**. Le Service de conseil pourrait évaluer les procédures existantes, les flux de données et les systèmes numériques ; consulter le personnel et les usagers des services ; identifier les lacunes en matière d'interopérabilité et de compétences ; et élaborer une feuille de route pour une transformation numérique par étapes. L'accompagnement pourrait inclure des recommandations concernant des services en ligne centrés sur l'utilisateur, la gouvernance interne, la formation du personnel et les modalités de gestion des données.

Exemple 2 :

Une organisation des îles Canaries souhaite **identifier les principaux défis rencontrés dans le domaine du commerce international**. Un **guide complet et convivial** sera élaboré pour aider les entreprises à s'y retrouver dans les processus d'importation et d'exportation, en tenant compte du contexte fiscal et douanier particulier des îles Canaries. Parallèlement, **des séances de conseil personnalisées** seront organisées et proposées à des entreprises sélectionnées, dans le but d'établir un **diagnostic de leurs besoins spécifiques et des obstacles** à leur internationalisation, et **de leur fournir des recommandations et des conseils sur mesure** concernant l'accès aux possibilités de financement régionales, nationales et européennes. Cela contribuerait à renforcer la compétitivité des entreprises locales et à consolider l'intégration de la région dans des chaînes de valeur européennes et internationales plus larges.

Exemple 3 :

Un bénéficiaire des Açores ou de Madère souhaite bénéficier **d'un accompagnement pour surmonter les défis liés au soutien aux entreprises, au financement et à la stratégie économique**. Une clarification des rôles internes, des conseils améliorés à l'intention des candidats et une formation ciblée sur l'accès aux fonds européens et leur gestion seront proposés. Une aide à la conception d'un observatoire économique pour améliorer les données et le suivi sera fournie, ainsi que des conseils visant à renforcer la collaboration entre les acteurs économiques. Un **plan d'action pratique consolidé** en 17 étapes pour le développement économique sera élaboré. L'approche mettra l'accent sur la définition claire des responsabilités, le renforcement des capacités et des solutions concrètes. Cela favoriserait un développement économique fondé sur des données factuelles, renforcerait la résilience institutionnelle et contribuerait à un soutien plus efficace aux entreprises et aux citoyens locaux.

Exemple 4 :

Une collectivité publique en Guadeloupe cherche à rationaliser un vaste portefeuille de plus de 200 projets. Nos experts concevront un **service de gestion du pipeline de projets**, permettant à l'administration de classer les projets en fonction de leur maturité, de leur adéquation stratégique et de leur faisabilité. Ce service comprendra un tableau de bord visuel pour présenter les résultats de manière claire et illustrative. Cela aiderait la collectivité publique à hiérarchiser les investissements susceptibles d'apporter la plus grande contribution à la compétitivité, à la résilience, à l'équité sociale et au développement régional.

Conseil stratégique et accompagnement au renforcement des capacités dans les RUP

Cette catégorie apporte un soutien stratégique, technique et administratif afin d'aider les bénéficiaires à définir leurs priorités, à s'adapter aux évolutions politiques, à améliorer leurs systèmes internes et à renforcer les connaissances et les compétences nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets efficaces.

CONSEILS STRATÉGIQUES EN LIEN AVEC LA NOUVELLE STRATÉGIE

La fourniture de services de conseil stratégique consiste à apporter aux bénéficiaires des orientations d'experts afin de les aider à analyser leur situation actuelle, à définir leurs priorités et à élaborer des stratégies et des plans d'action efficaces. Ces services visent à soutenir une prise de décision éclairée, à améliorer les capacités institutionnelles et à aligner les actions des bénéficiaires sur les priorités régionales, nationales et de l'UE, en particulier la nouvelle stratégie pour les régions ultrapériphériques. Ils peuvent également aider les régions ultrapériphériques à renforcer l'intégration régionale, à améliorer la compétitivité, à renforcer la résilience et à promouvoir l'équité sociale grâce à une planification plus ciblée, une meilleure coordination et des voies de mise en œuvre plus claires.

Plusieurs sous-catégories et services spécifiques ont été inclus dans cette catégorie :

Élaboration et mise à jour des priorités, des stratégies et des plans d'action

Ce service consiste à s'engager dans un processus collaboratif avec les bénéficiaires afin de concevoir, mettre à jour ou améliorer leurs stratégies de développement et leurs plans d'action. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut s'attendre à bénéficier d'un soutien via :

- Une analyse des objectifs actuels de l'organisation, de ses atouts internes et des défis externes auxquels elle est confrontée.
- Des discussions avec les principales parties prenantes, dans le but principal d'identifier les objectifs les plus urgents ou les plus percutants et de déterminer comment garantir une allocation efficace des ressources.
- L'identification des priorités clés et des axes d'amélioration, avec des étapes, des échéances et des responsabilités clairement définies
- L'intégration des retours des parties prenantes, favorisant l'appropriation et la faisabilité.
- La création d'une stratégie évolutive qui guide une croissance durable et optimise l'accès aux opportunités de financement pertinentes.

Formulation de recommandations et de conseils sur les prochaines étapes

Ce service comprend une analyse du modèle de l'organisation afin de fournir des conseils fondés sur les politiques et la législation de l'UE. Cela permet de s'assurer que les organisations sont non seulement conscientes de leur situation

actuelle, mais également dotées de conseils d'experts, étape par étape, pour la prochaine phase de leur développement. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut s'attendre à bénéficier d'un accompagnement à travers :

- L'examen des conclusions d'analyses précédentes, telles que les évaluations des besoins ou les diagnostics.
- La fourniture de conseils sur mesure et concrets pour l'organisation, en tenant compte de son contexte, de ses ressources et de ses objectifs stratégiques, et en veillant à ce que les recommandations soient à la fois réalistes et efficaces, sur la base de l'expérience et de l'expertise de l'équipe.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Cette sous-catégorie aide les bénéficiaires à renforcer les compétences, les procédures, les dispositifs de gouvernance et les systèmes de gestion nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. L'appui au renforcement des capacités peut combiner le développement du personnel, le conseil institutionnel, l'amélioration des processus et des orientations techniques spécialisées.

Formation, accompagnement ou tutorat du personnel

Ce service propose des formations et un accompagnement sur mesure, conçus pour acquérir et développer des compétences en gestion de projet, en accès aux fonds européens et en assurance qualité (notamment des conseils sur la manière de se conformer efficacement aux normes ISO 9001, par exemple). Grâce à la mise à disposition de supports pédagogiques et à un accompagnement pratique, les bénéficiaires bénéficieront d'un soutien via :

- Des conseils sur la conception, la planification et la mise en œuvre de plans de formation adaptés aux besoins des institutions.
- L'organisation d'ateliers interactifs et de séances de coaching individuelles.
- La préparation de supports pédagogiques et de ressources d'autoformation.
- Une évaluation des acquis d'apprentissage et des recommandations de suivi.

Des conseils professionnels en matière de gestion administrative ou technique

Ce service aide les administrations et agences régionales à renforcer leurs systèmes de gestion interne, à rationaliser leurs flux de travail et à garantir le respect des normes de qualité. En sollicitant ce service, les bénéficiaires peuvent compter sur un accompagnement comprenant :

- L'examen et l'optimisation des processus et des rôles internes.
- Identification des inefficacités, des doublons, des responsabilités floues ou des lacunes en matière de contrôle
- Élaboration de procédures opérationnelles standard (SOP), de modèles et d'Services de suivi.
- Conception de systèmes de coordination ou de suivi visant à améliorer l'efficacité.
- Des conseils en matière de gestion de la qualité et de préparation à la certification (par exemple, ISO 9001).

Conseils en matière de simplification et de renforcement des capacités administratives

Ce service aide les bénéficiaires à revoir et à simplifier leurs procédures administratives, à réduire les charges inutiles et à renforcer leurs capacités institutionnelles globales. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut bénéficier d'un accompagnement pour :

- L'inventaire et la révision des procédures administratives existantes ;

- L'identification des étapes superflues, des doublons, des retards et des contraintes liées aux déclarations ;
- La consultation du personnel, des usagers et des parties prenantes concernées sur les difficultés pratiques ;
- L'examen des possibilités de simplification et de normalisation des procédures ;
- Le renforcement des dispositifs de gouvernance, de coordination et de contrôle interne ;
- Élaborer un plan d'action pour la simplification administrative et le renforcement des capacités.

Services de conseil en matière de cybersécurité, de résilience numérique et de gouvernance des données

Ce service aide les bénéficiaires à renforcer leur capacité à gérer les risques numériques, à protéger les informations et à maintenir les activités essentielles en cas de cyber incidents ou de perturbations technologiques. Il peut également fournir des conseils sur la gouvernance des données, la protection des données et la conformité à la législation et aux normes numériques européennes applicables. En sollicitant ce service, un bénéficiaire peut bénéficier d'un soutien à travers :

- L'examen des dispositifs existants en matière de cybersécurité, de protection des données et de gestion de l'information ;
- L'identification des vulnérabilités, des risques organisationnels et des lacunes en matière de sensibilisation du personnel ;
- L'évaluation de la résilience des systèmes et processus numériques critiques ;
- La clarification des responsabilités en matière de cybersécurité et de gouvernance des données ;
- Élaborer un plan d'action en matière de cybersécurité, de résilience numérique ou de gouvernance des données.

Exemples de services relevant de cette catégorie :

Exemple 1 :

Un organisme public en Martinique chargé de la gestion des mesures régionales de soutien aux entreprises dispose de procédures impliquant de multiples formulaires, des demandes répétées des mêmes informations et des responsabilités mal définies entre les services. Le Service de conseil pourrait **cartographier ces procédures, consulter le personnel et les utilisateurs, identifier les charges administratives superflues et élaborer des flux de travail rationalisés, des modèles standardisés et des modalités de gouvernance plus claires.**

Exemple 2 :

Un organisme de La Réunion souhaite élaborer **une feuille de route pour des infrastructures routières neutres en carbone. Une méthodologie claire** sera définie grâce à une collaboration efficace avec le bénéficiaire. Une **analyse comparative** des documents pertinents à différents niveaux sera menée afin d'éclairer l'élaboration de cette feuille de route. Sur cette base, **une proposition préliminaire** sera rédigée pour identifier les éléments clés qui feront partie de la feuille de route. Afin de faciliter la mise en œuvre, **un modèle de gouvernance** sera conçu, clarifiant les rôles et les responsabilités des entités impliquées. Cela contribuerait à la résilience environnementale et favoriserait une voie de développement plus durable et pérenne pour la région.

Exemple 3 :

Un bénéficiaire à Saint-Martin souhaite établir les priorités de ses projets. Une **analyse des documents clés** sera menée afin de comprendre les priorités régionales et d'identifier les projets les plus pertinents dans ce contexte pour le bénéficiaire. **Des entretiens** avec différents services internes seront organisés **pour clarifier les défis et recueillir des informations**. À partir de ces informations, **un rapport de diagnostic** sera rédigé, mettant en évidence les orientations stratégiques et les changements organisationnels. De plus, un **service sur mesure** sera développé pour aider à hiérarchiser et à classer les projets selon plusieurs critères, puis testé à l'aide de quelques projets pilotes.

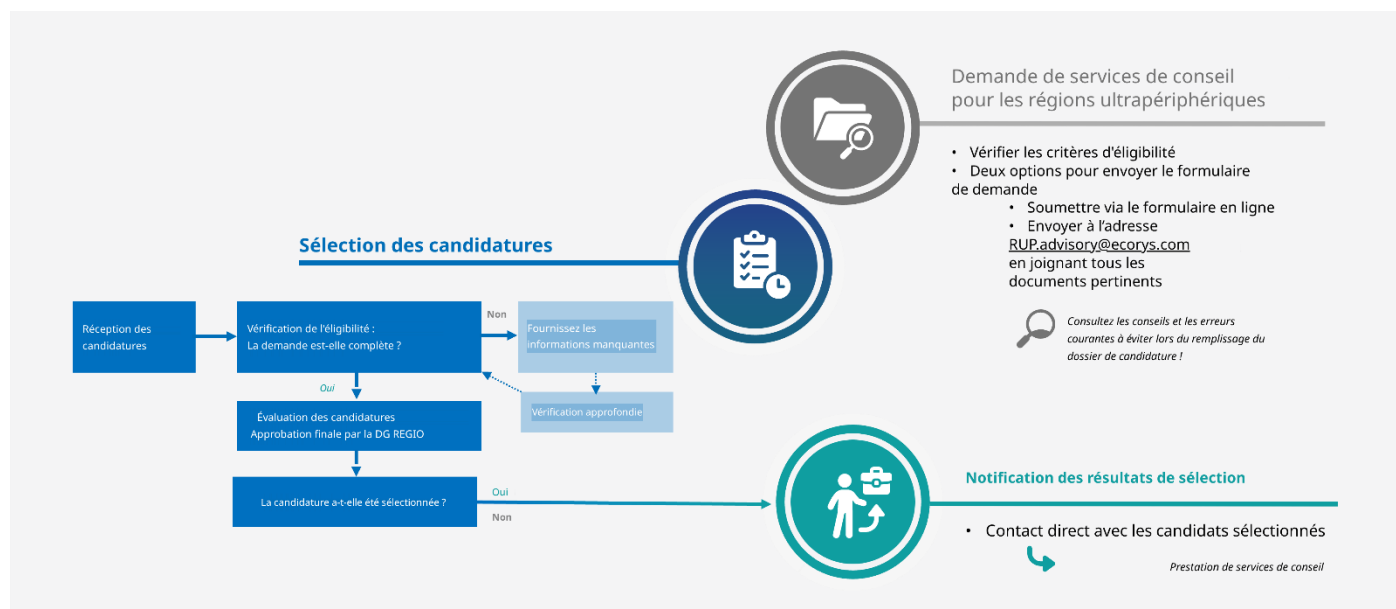
Exemple 4 :

Une administration régionale de Mayotte souhaite améliorer sa compréhension des procédures de gestion des fonds européens et partager en interne les connaissances acquises de manière didactique. Notre équipe d'experts **élaborera un programme de formation sur mesure** combinant des ateliers pratiques et un accompagnement personnalisé. Cela permettrait de renforcer les capacités administratives et de garantir un accès plus équitable et plus efficace aux opportunités offertes par l'Union européenne dans toute la région.

Organigramme du processus à suivre

Afin d'offrir un guide clair et visuel de toutes les étapes à suivre, cet organigramme présente l'ensemble du processus et précise les actions clés à mener à chaque étape.

Figure 1 : Processus à suivre pour bénéficier des services de conseil du Service



Formulaire de demande des services de conseil

La Commission européenne invite les entités intéressées des régions ultrapériphériques à solliciter des services de conseil dans le cadre de ce Service de Conseil. Pour prendre connaissance des conditions de candidature, veuillez consulter l'appel à candidatures.

La procédure de candidature sera ouverte jusqu'au 30 novembre à 23 h CET et fera l'objet d'une évaluation continue, conformément aux critères d'éligibilité et de sélection définis dans l'appel à candidatures. Le formulaire de candidature doit être envoyé à l'adresse e-mail suivante : RUP.advisory@ecorys.com ou via le questionnaire suivant : [Formulaire de candidature pour solliciter des services de conseil](#). Le formulaire de candidature ne doit pas dépasser cinq pages. Les candidats peuvent joindre jusqu'à deux pièces justificatives supplémentaires s'ils le jugent utile. Les pièces justificatives sont facultatives et ne doivent pas se substituer aux informations demandées dans le formulaire.

Si, lors du remplissage du formulaire de candidature, vous avez des questions auxquelles l'appel à candidatures n'apporte pas de réponse, veuillez consulter la page web consacrée à la FAQ. Cette section FAQ sera régulièrement mise à jour en fonction des questions reçues. Si vous ne trouvez pas de réponse à votre question, veuillez contacter RUP.advisory@ecorys.com

PARTIE A – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE(S) CANDIDAT(S)			
1. Nom(s) de l'organisation sollicitant les services			
2. Nom du coordinateur (en cas de demande conjointe)			
Informations générales sur le candidat principal			
3a. État membre de l'UE			
3b. Région		3c. Ville/commune	
3d. Type de candidat. Veuillez sélectionner le type d'acteur que le candidat principal représente ☐ Autorité publique locale ☐ Autorité publique régionale ☐ Autorité publique nationale ☐ Organisme pertinent représentant la société civile (par exemple, ONG, OSC, association...) ☐ Organisation professionnelle et PME ☐ Agence ou organisme chargé du développement, de l'innovation, de l'énergie ou d'un domaine similaire ☐ Autre. Veuillez préciser. Cliquez ou appuyez ici pour saisir du texte.			
Informations concernant la personne de contact principale			
4a. Nom complet			
4b. Poste/fonction/intitulé du poste actuel		4c. Division/service	
4d. Adresse e-mail		4e. Numéro de téléphone	
4f. Sélectionnez votre langue de travail principale	☐ Français ☐ Portugais ☐ Espagnol ☐ Anglais		
PARTIE B – DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LES SERVICES			
5. Sélection d'un ou plusieurs services dans le catalogue			
☐ Mise en adéquation des besoins en matière de RUP avec une assistance sur mesure ☐ Conseils stratégiques et soutien au renforcement des capacités techniques et administratives			



6. Veuillez fournir une brève description du ou des services spécifiques demandés dans le catalogue, ainsi que des défis/problématiques et/ou opportunités à traiter. Quel est le lien entre eux, et quelle est la valeur ajoutée des services de conseil à fournir ? (250 mots maximum)

7. Veuillez fournir un bref résumé de votre proposition, y compris son contexte et ses objectifs, le cadre politique et la justification de l'approche adoptée pour apporter une solution au besoin de la région ultrapériphérique ou au problème que vous souhaitez traiter (500 mots maximum)

8. Veuillez fournir un bref résumé de l'adéquation de l'action avec les priorités de la région (par exemple, le lien avec les stratégies de développement régional, les plans d'action ou tout autre document pertinent). Pour les soumissions émanant d'autorités régionales, veuillez préciser l'engagement de l'autorité régionale concernée à mettre en œuvre cette demande spécifique, y compris les aspects liés à la durabilité, à la reproductibilité et à l'effet multiplicateur. (150 mots maximum)

9. Veuillez fournir un bref résumé des résultats attendus, des livrables, de la valeur ajoutée et de l'impact positif des services d'accompagnement à fournir, y compris les éléments justifiant les conseils, les contributions, les idées, les lacunes à combler et les questions auxquelles il convient de répondre. (250 mots maximum)

PARTIE C – ENGAGEMENT À AGIR

10. À titre de preuve de votre engagement, veuillez remplir la « Déclaration sur l'honneur et la lettre de déclaration d'absence de conflit d'intérêts » jointes au présent formulaire de candidature. Chaque partie prenante impliquée dans la candidature doit remplir ces documents.

☐ Déclaration sur l'honneur et lettre d'absence de conflit d'intérêts

11. S'agit-il d'une première candidature ou d'une nouvelle candidature ?

☐ Première soumission

☐ Nouvelle soumission

PARTIE D – ANNEXES

Pour compléter votre formulaire de candidature, veuillez joindre les documents suivants – vous pouvez joindre au maximum deux annexes supplémentaires :

Annexe 1. Déclaration sur l'honneur et lettre de déclaration d'absence de conflit d'intérêts

Déclaration sur l'honneur et lettre attestant l'absence de conflit d'intérêts

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) [nom et prénom], **en ma qualité de signataire habilité(e)** de [nom de l'entité] dans le cadre de l'appel à candidatures pour le « service de conseil pour les régions ultrapériphériques », déclare solennellement par la présente :

- Que les documents et informations joints au présent formulaire de candidature, qui concernent les modalités de l'appel à candidatures lancé par la Commission européenne dans le cadre du « service de conseil pour les régions ultrapériphériques », sont entièrement exacts.
- Que nous ne nous trouvons pas et ne nous trouverons pas dans une situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts en ce qui concerne l'exécution et/ou la mise en œuvre du contrat.
- Si j'identifie un conflit d'intérêts potentiel, que je décris ci-dessous, à examiner lors de la phase d'évaluation : _____
- Si le marché nous est attribué, nous nous engageons à agir en toute impartialité et de bonne foi en ce qui concerne son exécution et ses résultats, et à signaler immédiatement par écrit à la Commission européenne toute situation susceptible de soulever des préoccupations en matière de conflit d'intérêts, d'impartialité ou d'affecter de quelque manière que ce soit notre position ou notre capacité à exécuter le contrat de manière conforme et appropriée.
- En cas d'attribution du marché, l'ensemble du personnel (y compris celui des sous-traitants) participant à l'exécution des services prévus par le contrat signera en bonne et due forme une déclaration d'absence de conflit d'intérêts et de confidentialité.
- Que nous ne faisons l'objet d'aucune enquête pénale, n'avons pas de casier judiciaire et ne sommes impliqués dans aucune affaire de fraude.

Le soussigné, fait à [ville], le [mois, année]

Signature

Lettre d'absence de conflit d'intérêts

Je soussigné(e), [nom et prénom], **en ma qualité de signataire autorisé(e)** de [nom de l'entité] dans le cadre de l'appel à candidatures pour le «service de conseil pour les régions ultrapériphériques», déclare solennellement par la présente que nous ne nous trouvons pas et ne nous trouverons pas dans une situation susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts en ce qui concerne l'exécution et/ou la mise en œuvre du contrat. Si le contrat nous est attribué, nous nous engageons à agir en toute impartialité et de bonne foi en ce qui concerne son exécution et ses résultats, et à signaler immédiatement par écrit à la Commission européenne toute situation susceptible de soulever des préoccupations en matière de conflit d'intérêts ou d'impartialité, ou d'affecter de quelque manière que ce soit notre position ou notre capacité à exécuter le contrat de manière conforme et appropriée.

Je m'engage également par la présente à veiller à ce que, en cas d'attribution du marché, l'ensemble du personnel (y compris celui des sous-traitants) participant à l'exécution des services prévus par le contrat signe en bonne et due forme une déclaration d'absence de conflit d'intérêts et de confidentialité.

Date et signature

Conseils pour améliorer votre candidature

Vous trouverez ci-dessous des conseils pratiques pour améliorer votre candidature et vous aider à éviter les écueils courants qui pourraient compromettre vos chances d'obtenir une place dans le cadre de cet appel à candidatures.

CONSEIL N° 1 : SOYEZ CLAIR ET CONCIS DANS LA RÉDACTION DE VOTRE CANDIDATURE

Répondez à toutes les questions essentielles en respectant la limite de mots : expliquez le défi régional ou le besoin identifié auquel le projet répondra, la solution proposée et les principales étapes à suivre. La candidature est volontairement concise et ne doit contenir que des informations essentielles et pertinentes.

CONSEIL N° 2 : RÉSUMEZ VOS IDÉES AU DÉBUT DE CHAQUE PARAGRAPHE, FORMULEZ DES CONCLUSIONS COURTES ET PERCUTANTES À LA FIN DE CHAQUE SECTION

Ne conservez que l'essentiel, soyez clair et structuré. Cela aidera les évaluateurs à comprendre rapidement votre proposition et en quoi elle correspond aux objectifs de l'appel à projets.

CONSEIL N° 3 : RESPECTEZ LES CONSIGNES DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Veillez à répondre à 100 % des points mentionnés dans le formulaire afin que votre candidature soit éligible.

CONSEIL N° 4 : DÉMONTREZ L'ADÉQUATION AVEC LES PRIORITÉS RÉGIONALES

N'oubliez pas que la demande de services doit s'aligner sur les stratégies de développement régional établies, ainsi que sur les priorités et les besoins de la région. Gardez bien cela à l'esprit lorsque vous remplissez le formulaire de candidature.

CONSEIL N° 5 : UN PARTENARIAT CLAIR

Si la demande de services est soumise par plusieurs organisations, veillez à proposer un partenariat solide et bien organisé, avec un rôle de coordinateur clairement défini. Disposez d'accords en bonne et due forme avec vos organisations partenaires et de canaux de communication clairs.

CONSEIL N° 6 : LA DIMENSION EUROPÉENNE COMME VALEUR AJOUTÉE

Bien que le service de conseil se concentre sur les besoins spécifiques de votre région, vous pouvez vous aligner sur les objectifs de l'UE et les besoins définis pour votre région.

CONSEIL N° 7 : APPUYEZ-VOUS SUR DES DONNÉES ET DES ÉLÉMENTS FACTUELS POUR DÉCRIRE LES BESOINS

Dans la mesure du possible, étayez votre candidature à l'aide d'études existantes, de statistiques régionales, de stratégies ou d'évaluations, ainsi que de documents de planification nationaux ou régionaux.

CONSEIL N° 8 : MONTREZ COMMENT LES RÉSULTATS SERONT UTILISÉS UNE FOIS LE SERVICE TERMINÉ

Précisez qui utilisera le service, comment il alimentera les décisions, les plans ou les applications, et comment les connaissances seront transférées en interne.



Erreurs courantes à éviter

Vous trouverez également ci-dessous les erreurs courantes à éviter lors de la préparation de votre proposition.

L'ORGANISME PROPOSANT LE PROJET N'EST PAS ÉLIGIBLE

Assurez-vous de lire les critères d'éligibilité avant de préparer votre candidature et de remplir les conditions requises.

LES SERVICES DEMANDÉS NE RELÈVENT PAS DU CHAMP D'APPLICATION

Justifiez votre choix de services de manière appropriée, en tenant compte des besoins et des priorités de la ou des entités et de la région, de l'appel à candidatures et du catalogue de services, afin de vous assurer que votre candidature sera évaluée.

LES OBJECTIFS NE SONT PAS CLAIREMENT DÉFINIS

Les objectifs de la candidature doivent être clairement définis et s'appuyer sur une analyse des besoins préalablement identifiée.

ABSENCE DE JUSTIFICATION DE L'IMPACT

Vous devez expliquer clairement en quoi le service de conseil améliorera la qualité de vie des citoyens, renforcera le développement territorial, soutiendra les stratégies de développement régional et apportera une amélioration tangible et durable.

DEMANDES EN DOUBLE OU QUI SE CHEVAUCHENT AU SEIN D'UNE MÊME RÉGION

Contactez et coordonnez-vous avec le PCU avant de soumettre votre demande afin d'éviter de déposer plusieurs candidatures pour un même défi.

DEMANDE D'UN SOUTIEN DÉJÀ FOURNI PAR UN AUTRE SERVICE DE L'UE

Les demandes doivent démontrer une bonne connaissance des complémentarités, sous peine d'être réorientées vers d'autres services de l'UE.

Fiche d'information



Outil de conseil de la Commission européenne pour les régions ultrapériphériques

Votre passerelle vers un soutien stratégique et le développement.

Qui peut en bénéficier ?

Les autorités, organisations et opérateurs économiques des régions ultrapériphériques :

- Autorités publiques régionales
- Les organisations des régions ultrapériphériques chargées de la gestion des politiques ou des fonds
- Groupements d'entreprises, universités, centres de recherche
- PME et opérateurs économiques

Conditions

- ✓ Être légalement établi et situé dans une région ultrapériphérique de l'UE
- ✓ Répondre aux besoins régionaux
- ✓ Services non couverts par d'autres outils d'aide ou de conseil de l'UE



Que propose cet outil ?

- Mise en adéquation des besoins et de l'aide
 - Analyse des besoins et des lacunes
 - Synergies et complémentarités entre les différentes aides de l'UE
 - Soutien à la constitution d'un portefeuille de projets
- Conseils stratégiques et soutien au renforcement des capacités
 - Conseils stratégiques
 - Renforcement des capacités techniques et administratives

Expertise sur les besoins et les priorités des RUP

- Services en EN | FR | ES | PT

Accompagnement des candidats tout au long du processus :

- Accompagnement tout au long du processus de candidature
- Procédure de candidature simplifiée



Comment ça marche ?


Lisez l'appel à candidatures et vérifiez les critères d'éligibilité


Envoyez le formulaire de candidature ici


Examen des candidatures


Prestation de services de conseil



Postulez avant le 30 novembre à 23 h CET
Les candidatures sont acceptées au fur et à mesure jusqu'à cette date



EN SAVOIR PLUS



@EUinmyRegion



RUP.advisory@ecorys.com



Outil de conseil pour les régions ultrapériphériques - Politique régionale et urbaine



DG Regio de la Commission européenne



Accord de coopération

Ce document servira de cadre formel à l'accord entre [partie X] et les entités des RUP intéressées par la demande de services. Les exigences sont les suivantes : type d'assistance à fournir, dates de début et de fin de l'assistance, nombre d'heures ou de jours de travail ETP requis, noms des experts, ainsi que les obligations de rapport et les délais correspondants.

Le présent accord de coopération est conclu à [lieu] entre [partie 1] ; [partie 2] ; [partie 3] et [partie 4]. Les parties s'engagent par la présente à conclure un accord de coopération selon les termes et conditions suivants.

OBJET. Le présent accord porte sur les éléments suivants :

- i. Signature
- ii. Durée du contrat
- iii. Type de soutien fourni
- iv. Heures/ETP
- v. Les experts participant à l'accord de coopération
- vi. Les obligations en matière de rapports
- vii. Les délais prévus
- viii. Relations entre les parties

SIGNATURE. Le présent accord ne sera signé par les deux parties qu'après approbation par les services de la Commission.

DURÉE. La durée de la présente convention est de [durée]. Elle s'étend du [date] au [date], sauf résiliation anticipée conformément aux dispositions de la présente convention. La durée de la présente convention sera de [XX] mois.

TYPE. Le type de soutien prévu par le présent accord sera [l'adéquation des besoins et de l'assistance / des conseils stratégiques et un soutien au renforcement des capacités techniques et administratives], comme spécifié dans le catalogue des services.

HEURES. Le présent accord de coopération nécessitera [nombre] heures/ETP, à répartir en fonction de la charge de travail liée aux tâches.

EXPERTS. Le présent accord de coopération nécessitera la participation des experts suivants : [nom] ; [nom] ; [nom] ; [nom] ; [nom] et [nom]. Les experts fourniront les services spécifiés dans le présent accord de coopération pendant les **heures/ETP convenues dans le présent accord de coopération.**

OBLIGATIONS DE RAPPORT. Le présent accord de coopération prévoit les obligations de reporting suivantes :

- ▶ Obligation de rapport à mi-parcours dans le cas d'un contrat de service d'une durée égale ou supérieure à 12 mois.
- ▶ _____
- ▶ _____
- ▶ _____
- ▶ _____
- ▶ _____

DATES LIMITES. Chaque obligation de déclaration devra respecter les dates limites suivantes :

- i. [Obligation de déclaration] sera transmise [date limite]



- ii. [Obligation de déclaration] sera remise le [date limite]
- iii. [Obligation de déclaration] sera remise le [date limite]
- iv. [Obligation de déclaration] sera remise le [date limite]
- v. [Obligation de déclaration] sera remise le [date limite]

RELATION ENTRE LES PARTIES. La nature de la relation entre [partie 1] et [partie 2] est celle de partenaires dans le cadre d'une relation de partenariat.

MODIFICATION. Une fois signé, le présent accord de coopération ne peut être modifié par aucune des parties sans l'accord de la Commission européenne.

APPROBATION. Ces rapports succincts seront soumis par Ecorys aux services de la Commission dans les délais fixés. Après validation par les services de la Commission dans un délai de 15 jours ouvrables, le contractant transmettra le rapport sur les services fournis à la [partie] afin qu'elle puisse formuler ses observations. Si les services de la Commission n'ont pas réagi dans ce délai, les rapports sont réputés approuvés. Si des précisions ou des corrections sont nécessaires, le contractant devra répondre dans un délai de 10 jours ouvrables, en répondant aux remarques ou questions des services de la Commission.

SIGNATAIRES. Le présent accord est signé au nom de [partie 1] par [signataire désigné], et au nom de [partie 2] par [signataire désigné].

Par : _____ Par : _____

Date : _____ Date : _____

Signature : _____ Signature : _____

Liste des documents à fournir

Pour faire une demande relative à cet Service consultatif, celui-ci vous invite à consulter plusieurs documents, dont certains doivent être soumis via la boîte aux lettres électronique afin de lancer la procédure de demande. Tous ces documents sont disponibles dans la **section « Dossier du candidat » de cette page web**. Voici un résumé du dossier du candidat. Si vous cliquez sur le nom d'un document, vous serez redirigé vers une nouvelle page afin de pouvoir le consulter ⁽²⁾.

Tableau3 : Liste des documents à lire et à soumettre

Dossier des candidats	Description	Action requise de la part du candidat
Appel à candidatures	Document dans lequel vous trouverez l'objet de l'appel à candidatures, les critères d'éligibilité et de sélection, ainsi que des informations complémentaires (dates limites, coordonnées...)	Lire
Catalogue des services	Le catalogue des services disponibles via l'Service de conseil	Lire
Organigramme de la procédure à suivre	Une représentation visuelle de l'ensemble du processus de demande	Lire
Formulaire de demande	Formulaire de demande d'accès aux services de l'Service de conseil. Il contient 1 annexe	Soumettre
Annexe 1 – Déclaration sur l'honneur et attestation d'absence de conflit d'intérêts	Preuve d'engagement	Soumettre
Conseils pour améliorer votre demande et éviter les erreurs courantes	Document d'information contenant des conseils pour déposer votre candidature et présentant certaines erreurs courantes à éviter	Lire
Modèle d'accord de coopération	Modèle de contrat à signer entre le candidat et Ecorys	Lire

SERVICE DE CONSEIL
RÉGIONS
ULTRAPÉRIPHÉRIQUES DE
L'UE

E-MAIL RUP.advisory@ecorys.com

SITE WEB [Advisory tool for the Outermost
Regions - Regional and Urban
policy](#)